ASSOCIATION LA RENAISSANCE

****

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2016

ASSOCIATION LA RENAISSANCE

Siège social : Rue Hôtellerie – 14 120 MONDEVILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Août 2016

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, Avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association La Renaissance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2016.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Bureau Directeur et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Caen, le 5 janvier 2017

SOFICOM AUDIT SAS
Commissaire aux comptes

Franck DANET
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/16	Net au 31/08/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et aco				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	500		500	201
Autres créances	100 604		100 604	22 600
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	456 051		456 051	542 067
Charges constatées d'avance	13 390		13 390	21 128
ACTIF CIRCULANT	**570 545**		**570 545**	**585 996**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**570 545**		**570 545**	**585 996**

Bilan

	Net au 31/08/16	Net au 31/08/15
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	89 194	76 173
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-2 758**	**13 021**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**86 436**	**89 194**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 399	11 283
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**14 399**	**11 283**
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 979	25 005
Dettes fiscales et sociales	39 721	34 434
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 009	3 080
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	404 000	423 000
DETTES	**469 710**	**485 519**
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**570 545**	**585 996**

Compte résultat

	du 01/09/15 au 31/08/16 12 mois	%	du 01/09/14 au 31/08/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	3 246	0,62	3 071	0,62	175	5,70
Production vendue	63 280	12,17	59 787	12,14	3 493	5,84
Subventions d'exploitation	452 524	87,00	428 581	87,06	23 943	5,59
Cotisations	1 100	0,21	860	0,17	240	27,91
Autres produits	38	0,01	16		23	142,24
Produits d'exploitation	520 189	100,01	492 315	100,00	27 873	5,66
Achats de marchandises	1 602	0,31	1 685	0,34	-83	-4,93
Achats de matières premières	2 843	0,55	3 037	0,62	-193	-6,37
Autres achats non stockés et charges externes	256 540	49,32	217 183	44,12	39 357	18,12
Impôts et taxes	9 227	1,77	6 124	1,24	3 104	50,69
Salaires et Traitements	179 404	34,49	177 604	36,08	1 800	1,01
Charges sociales	61 703	11,86	62 014	12,60	-311	-0,50
Amortissements et provisions	3 116	0,60	1 867	0,38	1 249	66,90
Autres charges	10 004	1,92	12 807	2,60	-2 802	-21,88
Charges d'exploitation	524 440	100,82	482 320	97,97	42 120	8,73
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-4 251**	**-0,82**	**9 996**	**2,03**	**-14 247**	**-142,53**
Produits financiers	2 182	0,42	3 794	0,77	-1 612	-42,49
Résultat financier	2 182	0,42	3 794	0,77	-1 612	-42,49
RESULTAT COURANT	**-2 069**	**-0,40**	**13 789**	**2,80**	**-15 859**	**-115,01**
Produits exceptionnels	8 746	1,68	7 775	1,58	971	12,49
Charges exceptionnelles	9 435	1,81	7 748	1,57	1 687	21,78
Résultat exceptionnel	-689	-0,13	27	0,01	-716	NS
Impôts sur les bénéfices			795	0,16	-795	-100,00
EXCEDENT OU DEFICIT	**-2 758**	**-0,53**	**13 021**	**2,65**	**-15 780**	**-121,18**
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	13 088		10 967		2 121	19,34
Total des produits	13 088		10 967		2 121	19,34
Personnel bénévole	13 088		10 967		2 121	19,34
Total des charges	13 088		10 967		2 121	19,34

Règles et méthodes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016, dont le total est de 570 545 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 758 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/10/2016 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions particulières du réglement 99–01 adopté le 16 février 1999.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Mécénat et parrainage

Trois conventions de mécénat ont été signées au cours de l'exercice et portent sur des dons en nature.

Les comptes clos font état des dons obtenus dans le cadre de ces conventions et des contreparties accordées par la Renaissance.
Les flux ont été constatés, comme l'an passé, au résultat exceptionnel de l'exercice.
Cette option a été confirmée afin de mettre en évidence les besoins et ressources de l'association, en dehors de la subvention de la Ville de Mondeville et autres collectivités, le cas échéant, et des participations financières d'autres organismes (ONDA, ODACC).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes

Provision indemnité fin de carrière

L'association a comptabilisé la provision indemnité de fin de carrière pour la première fois sur l'exercice clos le 31 août 2013.

L'engagement de retraite, calculé selon la méthode des crédits projetés s'élève à 14 399 € à la fin de l'exercice.
Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes:

- âge de départ en retraite de 62 ans,
- taux d'actualisation brut de 0.79 %,
- taux d'évolution des salaires de 1.5 %,
- turn-over moyen,
- table de mortalité Insee 2014.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 114 494 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	500	500	
Autres	100 604	100 604	
Charges constatées d'avance	13 390	13 390	
Total	114 494	114 494	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Org.soc.autr.prod.a rec.	7 518
Etat produits a recevoir	77 800
Intérêts courus à recev.	2 467
Total	87 785

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	11 283	3 116			14 399
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**11 283**	**3 116**			**14 399**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 469 710 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 979	23 979		
Dettes fiscales et sociales	39 721	39 721		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 009	2 009		
Produits constatés d'avance	404 000	404 000		
Total	**469 710**	**469 710**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Frs fact.non parvenues	6 805
Dettes prov.cong.à payer	11 317
Ch.soc.dette cong.à payer	4 307
Ch.fisc.dette cong.à paye	317
Etat charges a payer	795
Total	**23 542**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance	13 390		
Total	**13 390**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés avance	326 200		
Total	**326 200**		

Autres informations

Contributions volontaires

L'association exerce son activité dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Mondeville par laquelle cette dernière confie à l'association la gestion de la salle "La Renaissance" et de ses équipements (article 1).

Dans ce cadre, l'association bénéficie de la mise à disposition de la salle de spectacle et ses annexes, ainsi que de l'ensemble du matériel technique qui restent la propriété de la Ville de Mondeville.

D'autre part, l'association a recours à un certain nombre de personnels bénévoles pour les soirs de spectacle : ces personnes s'occupent notamment de la préparation de la salle, des "courses", de l'accueil du public, ...
Sur l'ensemble des spectacles donnés au cours de l'exercice, le nombre d'heures réalisées par les bénévoles est estimé à 961 heures (contre 810 heures l'an dernier).

Sur la base du coût horaire moyen de 13.62 € (base SMIC horaire au 01/01/2016), le montant des contributions en nature dont a pu bénéficier l'association peut être évalué à 13 088 €.

Ce montant a été intégré dans les comptes clos au 31/08/16 (de la même façon que lors des clôtures précédentes).

LA RENAISSANCE

Siège social : Rue de l'Hôtellerie
14 120 MONDEVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 août 2016

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1°) Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Caen, le 5 janvier 2017

SOFICOM AUDIT SAS
Le commissaire aux comptes

Franck DANET
Le commissaire aux comptes